

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2025

Séance ordinaire du **04 mars 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 13

Absents : 02

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent

Date de convocation : 25 février 2025

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence
MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL
Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes GRAUFEL Mélanie et MOSCHLER Isabelle

6. ATIP - Correction des grilles tarifaires

M. le Maire communique aux conseillers les nouveaux tarifs annuels des différentes missions proposées par l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) à compter du 1^{er} janvier 2025. L'ATIP est un organisme départemental mais totalement autonome qui rencontre des difficultés à équilibrer son budget depuis deux ans. Par conséquent, le Comité syndical de l'ATIP a décidé de revaloriser ses barèmes à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. le Maire rappelle que la Commune d'Innenheim a quitté l'ATIP pour les missions ADS (instruction des demandes d'autorisation du droit des sols) et contrôle et conformité en ADS depuis le 1^{er} janvier 2025 pour rejoindre le service instructeur de la Ville d'Obernai.

Néanmoins, la commune reste adhérente de l'ATIP pour la gestion des listes électorales et de la paie. Pour la cotisation annuelle à l'ATIP, la commune va payer en 2025, 1 878,- € contre 1 252,-€ en 2024 soit une augmentation de 50%.

La contribution à la mission gestion des listes électorales est également revue à la hausse avec un tarif de 0,50 €/électeur contre 0,40 € en 2024, soit une augmentation de 25% par électeur.

La mission paie reste stable avec un coût de 80,-€/an/par agent.

Le secrétaire de séance,
M. MOSCHLER Vincent



Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 17 mars 2025.

Le Maire,

M. Jean-Claude JULLY

